

Le Linceul de Turin passe incognito par la Sainte Chapelle

Père A.M. DUBARLE o.p.

Historien, France.

Le titre de cette conférence énonce immédiatement la conclusion à laquelle elle tend. Le roi de France, Philippe VI de Valois, donna sans s'en douter l'image du Christ à Geoffroy de Charny, qui la fit connaître par des expositions publiques à Lirey en Champagne.

Cette voie par laquelle le petit seigneur de Lirey entra en possession de l'actuelle relique est la seule qui soit attestée positivement par un texte écrit. Les autres voies qui ont été proposées : les templiers, la croisade du dauphin, le linceul de Besançon, sont de simples hypothèses résultant du rapprochement de plusieurs données diverses.

Les textes qui permettent d'arriver à la thèse défendue présentement valent par leur enchaînement ; plusieurs se répondent mutuellement de manière manifeste et désignent le même objet. Un texte particulier, pris isolément, n'aurait pas de valeur probante, et cela est particulièrement vrai du premier et du dernier, affirmant l'un la présence du Linceul à Constantinople en 1239, et l'autre, le don du roi à Geoffroy de Charny, près de deux siècles plus tard (1350-1530)

Pour l'exposé oral les textes seront simplement traduits du latin ou de l'ancien français. Le lecteur qui disposera des notes en bas de page, saura où trouver le texte original ou même pourra le comparer à la traduction. L'auditeur serait embrouillé sans pouvoir suivre aisément, si le texte original et la traduction étaient donnés successivement.

Dans une bulle solennelle, datée de 1247, l'empereur latin de Constantinople, Baudouin II, cède au roi de France, Louis IX tout un lot d'une vingtaine de reliques¹. Il commence par la sainte Couronne d'épines et la sainte Croix, puis détaille les autres reliques, parmi lesquelles "une sainte toile insérée dans une table", c'est-à-dire fixée sur une planche ou insérée dans un étui. C'est avec la Couronne d'épines et le bois de la Croix le seul objet de la collection qui soit qualifié de saint.

Dans un récit daté de 1245 environ², l'auteur présumé, Gérard de Saint Quentin, raconte comment de nombreuses reliques avaient été remises par Baudouin II aux Templiers et à d'autres banquiers comme gage de prêts importants. Le roi de France avait décidé, comme pour la couronne d'épines, de les racheter en dédommageant les

prêtres. En 1241, elles avaient été rapportées à Paris en deux voyages distincts, les unes par un chevalier Gui, les autres par des religieux franciscains. Les deux listes partielles additionnées correspondent à l'énumération de la bulle de Baudouin II. Les désignations sont identiques à de petites nuances près. Mais, exception notable, à la "sainte toile insérée sur une table" correspond dans le récit de Gérard "une certaine table que la face du Seigneur a touchée, quand on le déposait de la Croix". Ceux qui connaissaient la légende de l'image envoyée par Jésus au souverain d'Edesse Abgar, comprenaient sans peine que la table était censée marquée d'une image par le contact avec la face du Christ. Il n'est pas fait mention d'une image sur la sainte toile. Ce silence va se continuer.

Lors de la fête annuelle des reliques à Paris, célébrée le 30 septembre, une hymne n'en oubliait aucune³. Elle citait la "table consacrée", qui dans le latin rimait avec le bâton de Moïse : *tabula et virgula*.

Un martyrologe a conservé le souvenir d'une vénération liturgique à la Sainte Chapelle en 1250, quand Saint Louis était à la croisade⁴. Le Jeudi Saint on vénéra le linge dont le Christ se ceignit pour le lavement des pieds ; le Vendredi Saint on vénéra la croix vivifiante, la couronne d'épines, le roseau de dérision, la chlamyde pourpre, l'éponge, la lance, une partie du Sudarium, une notable partie de la pierre du sépulcre, et d'autres reliques précieuses. Sont omis le sang du Christ, les vêtements d'enfant, la sainte toile, etc. La qualification de "sainte" n'avait pas appelé l'attention sur elle ; le fait que ce document nomme diverses étoffes montre bien qu'elles pouvaient être considérées comme reliques.

Durand de Mende, mort en 1296, déclare dans une explication des offices liturgiques⁵, qu'il a vu dans la Sainte Chapelle de Paris la couronne d'épines et bien d'autres reliques, les unes nommées par lui, les autres non. Il a vu le Linceul dans lequel le corps du Christ fut enveloppé et il le désigne de son nom latin (sindone).

Une étiquette apposée sur le cierge pascal de la Sainte Chapelle de Paris⁶ mentionne qu'on est dans l'an 1327 de l'incarnation, dans la 88ème année de la réception de la couronne d'épines, la 87ème de la réception de la Sainte Croix, du sang du Seigneur, etc, "d'une certaine table qu'a touchée la face du Christ", d'un morceau de la Sainte Croix, etc, la 79ème de la dédicace de la Chapelle-

le, ... la 6ème année du règne du roi Charles IV. Ce dernier mourut en 1328, sans héritier direct. Il eut pour successeur son cousin Philippe VI de Valois, celui qui donna le Linceul à Geoffroy de Charny, d'après une notice tardive des chanoines de Lirey.

Le premier inventaire connu de la sainte Chapelle (entre 1328 et 1335) mentionne "un écrin de bois peint où il y a une grande relique sans étiquette"⁷. Cette désignation évoque simultanément la "sainte toile insérée dans une table", dont parlait la bulle de Baudouin II et l'illustration que fait supposer la "table touchée par la face du Christ", dans le récit de Gérard de Saint-Quentin.

En résumé dans les six documents antécédents, la "sainte toile" est nommée une fois, le "linceul" une fois, la "table touchée par la face du Christ" deux fois, plus une allusion voilée, la relique est tacitement englobée dans une mention collective, une fois sans égard à la qualité de "sainte" reconnue par la bulle de Baudouin II. Rien ne laisse soupçonner que la toile portait une image, c'est le silence sur ce qui avait attiré l'attention à Edesse, puis à Constantinople.

Nous passons maintenant au premier possesseur incontesté du Linceul, Geoffroy de Charny. C'était un chevalier renommé pour sa valeur militaire, sa connaissance des règles de chevalerie et sa piété. Une chronique anglaise le nomme à propos d'une échauffourée en septembre 1342, près de Morlaix, dans la Bretagne continentale, alors duché indépendant, qui sera rattaché plus tard seulement à la couronne royale de France. Le roi d'Angleterre y soutenait des troubles locaux, dans lesquels il s'opposait au roi de France, favorable à un parti opposé. Dans une rencontre avec un détachement anglais Geoffroy de Charny fut fait prisonnier. Précédemment d'autres chevaliers français faits prisonniers avaient été transférés dans la Tour de Londres, d'où il leur était impossible de s'échapper⁸. Charny pouvait redouter un sort semblable. De là son vœu de bâtir dans son village de Lirey, près de Troyes, une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie, s'il recouvrait sa liberté. Ce qui lui fut accordé promptement.

C'est une première captivité, ignorée de la notice "pour savoir la vérité" des chanoines de Lirey après 1525, dans laquelle la captivité et le vœu étaient rapportés à un emprisonnement consécutif à une tentative infructueuse de reprendre la ville de Calais au début de 1350. Cela provoquait bien des invraisemblances, car nous savons par ailleurs que Charny fut libérée en 1351 grâce à une forte rançon payée par le roi Jean Le Bon (1350-1364), fils et successeur de Philippe VI de Valois. La notice "pour savoir la vérité" était donc jugée dénuée de crédibilité. Mais elle en recouvre une bonne part, une fois la première captivité de Charny bien établie par une chronique anglaise et une prompte délivrance attestée indirectement par le chroniqueur français Froissart : Charny fait partie d'une troupe française allant chercher le combat avec le parti anglais près de Vannes, vers la fin de 1342.

D'après les chanoines de Lirey le Linceul (nommé par eux Saint Suaire) fut donné par Philippe de Valois à Geoffroy de Charny. Ce don, jugé invraisemblable par plusieurs historiens, s'harmonise bien avec un document non pris en considération jusqu'à présent¹¹ : une liste des reliques de la sainte Chapelle, mise par écrit peu après la mort de Charny en 1356. Charles V, roi de 1364 à 1380, fit exécuter pour lui-même et pour son frère, Louis comte d'Anjou, deux petits reliquaires collectifs de très petite taille (8 centimètres environ), qui pouvaient être portés continuellement sur soi par le possesseur. Ils contenaient des fragments minuscules de chacune des reliques et une inscription les énumérait. On y retrouve les éléments de la bulle de Baudouin II, moins les têtes de saints et plus un clou pris à Saint Denis. D'après l'inscription du reliquaire destiné au duc d'Anjou les reliques ont été prises par le roi en la Sainte Chapelle du palais. L'inscription du reliquaire royal (maintenant perdu, mais connu par une traduction italienne et des dessins spécifie que le roi avait pris les reliques de sa propre main (de sua mano). Les dessins montrent l'apparence des reliques : la couronne d'épines, la croix, etc. Une boîte au couvercle soulevé et qui paraît vide, correspond au TABLEL. Le caractère double de la "sainte toile insérée sur une table" permettait le retrait de l'étoffe pliée, où l'image n'apparaissait pas. Restait alors l'étui orné d'une miniature, qui attirait l'attention.

Composé entre 1374 et 1378 pour le roi Charles V, "le songe du Verger"¹², contient une liste abrégée des reliques de la sainte Châsse. Il mentionne "la Tablette de bois, qui fut mise au sépulcre sous la précieuse tête de Jésus-Christ et sur laquelle est l'empreinte de la tête de Jésus-Christ ; cette tablette est encore rougie du glorieux sang de Jésus-Christ". Cette notice mélange en une seule deux reliques différentes, mais qui se suivent dans l'énumération de Baudouin II : la tablette et la pierre du rocher dans lequel était taillé le sépulcre du Christ.

Cette pierre retrouve se retrouve dans diverses listes des reliques de Constantinople. Quelques unes ajoutent que cette pierre avait été placée sous la tête du Christ. L'auteur du Songe du Verger connaissait plusieurs traditions sur les reliques, mais n'avait aucune idée de la "sainte toile" dont parlait Baudouin II. Et il avait besoin de rappeler aussitôt que les reliques de la Passion sont gardées en France selon le libre choix de la Providence.

Dans les documents conservés Geoffroy de Charny n'a jamais expliqué comment il avait acquis le Linceul. Son fils, nommé lui aussi Geoffroy, a écrit au pape d'Avignon que la relique avait été "offerte libéralement" à son père. La petite-fille Marguerite a déclaré au cours du procès que le Linceul avait été "conquis par son défunt grand-père". Le mot "conquis" ne signifie pas nécessairement un butin de guerre. La relique est une propriété de la famille, non de l'église collégiale. Ce silence sur un objet contesté s'explique bien si les Charny voulaient éviter que le roi, arguant de son ignorance, ne prétendit récupérer sa donation. Quant la relique fut aux mains des ducs de Savoie, indépendants du roi de Fran-

ce, on pouvait révéler qu'elle avait été donnée par Philippe de Valois à un valeureux chevalier.

C'est ainsi que nous est parvenue une information positive qui n'est concurrencée par aucune autre semblable en faveur des Templiers, de Besançon ou de la Croisade du Dauphin en 1346, pour ne citer que les hypothèses les plus connues sur l'itinéraire du Linceul avant Lirey. Les

chanoines auteurs de la notice ont fait assurément diverses erreurs. La plus grosse disparaît, quand on identifie grâce à des chroniques anglaises, contemporaines du fait, une première captivité de Charny en Bretagne continentale. Le don du Linceul par Philippe VI s'harmonise bien avec ses autres libéralités : des reliquaires précieux, des amortissements de rente, attestés par ailleurs. ■

Notes

1) Ce document a bénéficié de fréquentes reproductions. Celle donnée par P.Riant, *Exuviae sacrae constantinopolitanae*, II 1878, p.134-135 a l'avantage d'imprimer en italiques le nom de chaque relique, avant la petite explication qui suit souvent. Une distraction a fait omettre avant spongiam : « arundinem quem pro sceptro posuerunt in manu ipsius ».

2) Récit publié et commenté par E.Miller, *Journal des savants*, 1878, p.292-309. Reproduit dans F. de Mely, *Exuviae sacrae constantinopolitanae*, t. III, (1904) ; p. 102-112. (Ce tome III est la continuation de l'ouvrage inachevé de P.Riant).

3) P. Riant, *Exuviae constantinopolitanae*, t. II, p.46.

4) F. de Mely, *Exuviae*, t. III, p. 157-158, qui renvoie à A. du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, 1636, Supplément, pp.1099-1100.

5) Durand de Mende, *Rationale divinarum officiorum*, l. VI, ch. 80, 10. Reproduit par P. Riant, *Exuviae*, t.II, p.250.

6) F. de Mely, *Exuviae*, t. III, p. 157. Document reproduit d'après S. Morand, *Histoire de la Sainte Chapelle*, 1790, p.121. Une erreur typographique a interverti la date de la dédicace de la Sainte Chapelle (79ème année, en réalité) et celle de la réception de diverses reliques (87ème année, en réalité).

7) cité par H. Leynen, *A propos du Mandylion*, p.8, avec renvoi à Bibl. Nation. de Paris. Manuscrit français 2833, Folio 139 ver. 90. Cette brochure diffusée à peu d'exemplaires est la traduction d'un article de la revue de langue néerlandaise *Sou-darion*, paru en 1991.

8) H. Knighton, *Chronica H. Knighton vel Cnitrion, Monachi*

Leycesterensis (Rerum brittanicarum medii aevi scriptores, n°92-92bis, 1889).

9) Cette notice fut affichée dans la petite église de Lirey après une reconstruction achevée en 1525 ou un peu plus tard. Elle est connue par quatre manuscrits, dont un incomplet. Quelques historiens l'ont utilisée ou critiquée. Mademoiselle H. Leynen doit en publier prochainement la première édition française intégrale. Une traduction anglaise a été publiée par Mrs D. Crispino dans la revue *Shroud Spectrum International* n°28/29 - sept./déc. 1988, p.25-40 (Indiana, USA).

10) J. Froissart, *Chroniques*, édition Buchon, vol. In ch. Ccx ; édition S. Luce, t.III, §200.

11) H.R. Hahnloser, *Il tesoro di San Marco*, t.II, 1971, p.173-174 et fig. clxiv, a étudié ces bijoux et présenté une photographie du reliquaire du duc d'Anjou. Voir aussi l'article de B. Jestaz, "Le reliquaire de Charles V perdu par Charles VIII à Fornoue" dans *Bulletin monumental*, 147 (1989), p.7-10. La fabrication date du début du règne, avant 1368. Jestaz ne s'est pas demandé à quoi correspondait le dessin de la boîte vide au couvercle relevé.

12) Il y a eu plusieurs éditions de ce traité et de nombreuses études l'ont commenté. Il est cité d'après l'édition de Marion Schnerb-Lièvre, *Le songe du Vergier* (Sources d'histoire médiévale), 1982. Il énumère la Sainte Croix, la couronne d'épines, la lance, les clous, les fouets, le titre (inscription mise sur la croix, non mentionnée par la liste de Baudouin), et en dernier lieu la tablette de bois. A propos du détail concernant la pierre du sépulcre qui fut mise sous la tête du Christ enseveli, on peut voir P. Riant, *Exuviae*, II, p. 212 et 214.

The Turin Shroud remains unnoticed in the Saint Chapelle, Paris

A set of texts, which had not yet been linked by historians, shows that Saint Louis, King of France, received from Baudouin II, the Latin Emperor of Constantinople, amongst other relics, a «holy cloth» which, unknown to everybody, bore an image of the crucified Christ. The relic disappeared from the Sainte Chapelle treasury before 1375. It had been given by King Philip VI de Valois around 1350 to Geoffroy de Charny, a knight renowned for his military valour and his rectitude. It was exposed and honoured in Lirey under the name of the Holy Shroud.

Ajout de Melle le professeur Bongert qui a participé aux recherches du P. Dubarle.

J'ai dépouillé l'inventaire de la Sainte Chapelle où il est continuellement question depuis 1256, je crois, jusqu'à la Révolution, d'une partie du linceul.

Dans les premiers textes on parle "du Suaire", "de sudario" ou "d'une partie du linceul" et il est question d'un petit reliquaire en vermeil de neuf pouces de côté.

Je pense que l'on ne pouvait pas mettre le linceul dans un reliquaire de neuf pouces sur neuf.

En tous cas, il est toujours ques-

tion de cette partie du linceul. Ce qu'il faut aussi ajouter, c'est que chaque fois que le Roi fait un don, ne serait-ce que d'une épine, chaque fois un acte de la Chancellerie signale ce don.

Je pense donc qu'il serait assez invraisemblable que le Roi ait donné une relique aussi importante que le Saint Suaire sans en laisser aucune preuve.

Ajout de Monsieur Raffard de Brienne

J'ajouterais seulement que ce morceau de suaire, que Melle Bongert a retrouvé dans tous les

inventaires de la Sainte chapelle jusqu'à la Révolution, et mentionné dans la liste dont parle le Père Dubarle établie par le moine Gérard de Saint Quentin de l'Isle vers 1245.

Il parle d'un morceau de suaire mais le document dont parle le Père Dubarle est tout autre chose : une "tuile" ou plus exactement, une "table".